

## Compte rendu Réunion du Conseil Communautaire Séance du 15 juillet 2020

Convocation établie en date du 09/07/2020 et affichée le 09/07/2020.

L'an deux mille vingt et le quinze juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Salle Intercommunale Camargue (dans le dojo) à AIGUES MORTES.

Conformément à l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Paul CUBILIER, doyen d'âge, assure les fonctions de Président pour la question relative à l'élection à la Présidence de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Monsieur Robert CRAUSTE assure les fonctions de Président pour les questions relatives à la fixation du nombre de Vice-présidents et à l'élection des Vice-présidents.

Présents : Mmes et MM. : M. Claude BERNARD – M. Cédric BONATO – Mme Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – M. Jean-Claude CAMPOS – Mme Maguelone CHAREYRE – M. Santiago CONDE – M. Robert CRAUSTE – M. Charly CRESPE – M. Jean-Paul CUBILIER – M. Michel DE NAYS CANDAU – Mme Christine DUCHANGE – Mme Françoise DUGARET – M. Thierry FELINE – M. Arnaud FOUREL – Mme Arlette FOURNIER – Mme Nathalie GROS-CHAREYRE – Mme Françoise LAUTREC – M. Florent MARTINEZ – M. Pierre MAUMEJEAN – Mme Marielle NEPOTY – M. Olivier PENIN – Mme Laure PERRIGAULT-LAUNAY – Mme Corinne PIMIENTO – Mme Maryline POUGENC – Mme Josiane ROSIER-DUFOND – M. Lucien TOPIE - M. Gilles TRAUJLET – Mme Patricia VAN DER LINDE – M. Régis VIANET – M. Lucien VIGOUROUX – Mme Chantal VILLANUEVA

Absents ayant donné pouvoir : M. Alain BAILLIEU pour M. Gilles TRAUJLET

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance :

M. Charly CRESPE, benjamin de l'Assemblée, a été désigné.

### Ordre du jour :

1. Election du Président ;
2. Fixation du nombre de Vice-Présidents ;
3. Election des Vice-Présidents.

M. Laurent PELISSIER, Président sortant, prend la parole pour féliciter les Conseillers Communautaires nouvellement élus et fait une brève allocution avant de céder la parole au Président de séance (Monsieur Jean-Paul CUBILIER).

Après avoir procédé à l'appel nominal, M. Jean-Paul CUBILIER, doyen d'âge, a déclaré installés dans leurs fonctions de Conseillers Communautaires :

M. et Mmes : Alain BAILLIEU, Claude BERNARD, Cédric BONATO, Pascale BOUILLEVAUX-BREARD, Jean-Claude CAMPOS, Maguelone CHAREYRE, Santiago CONDE, Robert CRAUSTE, Charly CRESPE, Jean-Paul CUBILIER, Michel DE NAYS CANDAU, Christine DUCHANGE, Françoise DUGARET, Thierry FELINE, Arnaud FOUREL, Arlette FOURNIER, Nathalie GROS-CHAREYRE, Françoise LAUTREC, Florent MARTINEZ, Pierre MAUMEJEAN, Marielle NEPOTY, Olivier PENIN, Laure PERRIGAULT-LAUNAY, Corinne PIMIENTO, Maryline POUGENC, Josiane ROSIER-DUFOND, Lucien TOPIE, Gilles TRAUJLET, Patricia VAN DER LINDE, Régis VIANET, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA.

La séance a été ouverte par M. Jean-Paul CUBILIER, doyen des membres du Conseil Communautaire qui a pris la Présidence, conformément à l'article L 2122-8 du CGCT.

M. Charly CRESPE, benjamin de l'Assemblée, est déclaré secrétaire de séance.

Trois scrutateurs ont été désignés pour le dépouillement, à savoir Mme Arlette FOURNIER, Mme Marielle NEPOTY et M. Michel DE NAYS CANDAU.

**Objet : Election à la présidence de la Communauté de Communes Terre de Camargue  
– N°2020-07-54**

Le Président de séance, après avoir donné lecture des Articles L 2122-4, L 2122-5, L 2122-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection d'un Président conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code des Collectivités Territoriales.

M. Robert CRAUSTE et M. Arnaud FOUREL ont présenté leur candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président de séance, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....	32
A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	1
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés .....	31
Majorité absolue.....	16

Résultat : M. Robert CRAUSTE a obtenu 18 voix  
M. Arnaud FOUREL a obtenu 13 voix

M. Robert CRAUSTE ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé Président.  
Et a été immédiatement installé.

M. Robert CRAUSTE, Président, remercie les membres du Conseil Communautaire pour la confiance qu'ils lui ont accordée.

**Objet : Fixation du nombre de Vice-présidents – N°2020-07-55**

M. Robert CRAUSTE, Président, évoque la loi Richard du 31 décembre 2012.

Il rappelle que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant (soit 6 Vice-présidents) ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif (soit 9 Vice-présidents) et le nombre de quinze.

Il propose au Conseil Communautaire de fixer à neuf le nombre de Vice-présidents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter la proposition de Monsieur le Président
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

## **Objet : Election des Vice-présidents – N°2020-07-56**

### **Election d'un premier Vice-président**

#### Premier tour de scrutin

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Robert CRAUSTE, élu Président, à l'élection d'un premier Vice-président.

M. Thierry FELINE a présenté sa candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....	32
A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	2
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés .....	30
Majorité absolue.....	16

Résultat : M. Thierry FELINE a obtenu 30 voix

M. Thierry FELINE ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé Vice-président.  
Et a été immédiatement installé.

### **Election d'un deuxième Vice-président**

#### Premier tour de scrutin

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Robert CRAUSTE, élu Président, à l'élection d'un deuxième Vice-président.

M. Pierre MAUMEJEAN a présenté sa candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....	32
A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	7
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés .....	25
Majorité absolue.....	13

Résultat : M. Pierre MAUMEJEAN a obtenu 25 voix

M. Pierre MAUMEJEAN ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé Vice-président.  
Et a été immédiatement installé.

## **Election d'un troisième Vice-président**

### **Premier tour de scrutin**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Robert CRAUSTE, élu Président, à l'élection d'un troisième Vice-président.

M. Olivier PENIN a présenté sa candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....	32
A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	5
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés .....	27
Majorité absolue.....	14

Résultat : M. Olivier PENIN a obtenu 27 voix

M. Olivier PENIN ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé Vice-président.  
Et a été immédiatement installé.

## **Election d'un quatrième Vice-président**

### **Premier tour de scrutin**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Robert CRAUSTE, élu Président, à l'élection d'un quatrième Vice-président.

M. Jean-Paul CUBILIER a présenté sa candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....	32
A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	7
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés .....	25
Majorité absolue.....	13

Résultat : M. Jean-Paul CUBILIER a obtenu 25 voix

M. Jean-Paul CUBILIER ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé Vice-président.  
Et a été immédiatement installé.

## **Election d'un cinquième Vice-président**

### **Premier tour de scrutin**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Robert CRAUSTE, élu Président, à l'élection d'un cinquième Vice-président.

M. Arnaud FOUREL a présenté sa candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....	32
A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	10
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés .....	22
Majorité absolue.....	12

Résultat : M. Arnaud FOUREL a obtenu 22 voix

M. Arnaud FOUREL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président.  
Et a été immédiatement installé.

## **Election d'un sixième Vice-président**

### **Premier tour de scrutin**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Robert CRAUSTE élu Président, à l'élection d'un sixième Vice-président.

M. Claude BERNARD a présenté sa candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....	32
A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	4
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés .....	28
Majorité absolue.....	15

Résultat : M. Claude BERNARD a obtenu 28 voix

M. Claude BERNARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président.  
Et a été immédiatement installé.

## **Election d'un septième Vice-président**

### **Premier tour de scrutin**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Robert CRAUSTE, élu Président, à l'élection d'un septième Vice-président.

M. Florent MARTINEZ et M. Santiago CONDE ont présenté leur candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....	32
A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	5
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés.....	27
Majorité absolue.....	14

Résultat : M. Florent MARTINEZ a obtenu 22 voix  
M. Santiago CONDE a obtenu 5 voix

M. Florent MARTINEZ ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé Vice-président.  
Et a été immédiatement installé.

## **Election d'un huitième Vice-président**

### **Premier tour de scrutin**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Robert CRAUSTE, élu Président, à l'élection d'un huitième Vice-président.

M. Gilles TRAUJLET a présenté sa candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....	32
A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	11
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés .....	21
Majorité absolue.....	11

Résultat : M. Gilles TRAUJLET a obtenu 21 voix

M. Gilles TRAUJLET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président.  
Et a été immédiatement installé.

## Election d'un neuvième Vice-président

### Premier tour de scrutin

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M Robert CRAUSTE, élu Président, à l'élection d'un neuvième Vice-président.

M. Régis VIANET a présenté sa candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....	32
A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	9
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés .....	23
Majorité absolue.....	12

Résultat : M. Régis VIANET a obtenu 23 voix

M. Régis VIANET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président.  
Et a été immédiatement installé.

Pour clôturer la séance, M. Robert CRAUSTE, Président, remet une copie de la Charte de l'élu local aux Conseillers Communautaires, dont il donne lecture.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.*

Le Président,  
Robert CRAUSTE

A circular blue stamp of the "Communauté de Communes Terres de Gard" is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The signature is written over the stamp and extends to the right. Below the signature, there is a horizontal line.